



Les technologies de l'information et de la communication sont un élément essentiel du développement économique mais aussi de l'accès à la culture, aux savoirs et aux droits.

Les réseaux peuvent être porteurs de lien social, de créativité, d'échanges, d'autonomie où chacun devient acteur. Mais l'accès à ces outils et média reste fortement inégal. La culture d'Internet, culture de l'innovation, de la création, laisse de côté de larges publics. L'isolement social ou géographique, un faible revenu, le travail précaire, l'absence d'emploi doivent être pris en compte pour une appropriation citoyenne qui favorise l'usage et l'expression de chacun.

A la suite des rencontres d'Autrans 2000 et de la participation au guide de l'Observatoire des Télécoms dans la Ville, des responsables de dispositifs d'accès : Espaces Publics Multimédia, Points d'Accès Publics Internet, Cybercentres... de régions, de villes et de communautés de communes se sont d'abord constitués en collectif, puis ont créé le 6 février 2001 l'association CRÉATIF.

## Charte et Statuts

CRÉATIF est composé de personnes engagées dans la conduite et la promotion d'actions de sensibilisation du public aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le compte de collectivités territoriales, structures, associations ou administrations décentralisées.

La participation au réseau CRÉATIF nécessite un accord avec la charte.

- § Les membres adhérents sont des personnes participants à des dispositifs d'accès publics.
- § Les membres associés sont des personnes dont l'activité rejoint les objectifs de la charte.
- § Les partenaires sont les associations et structures qui soutiennent le travail de CRÉATIF.

## Quels sont les buts de CRÉATIF ?

CRÉATIF, qui s'appuie sur une pluralité de dispositifs d'accès publics, de démarches et de territoires, favorise l'appropriation sociale et citoyenne des technologies de l'information par :

- § l'échange des pratiques et le travail en réseau des animateurs et des responsables,
- § le soutien et la diffusion des réalisations et des projets,
- § l'observation et l'évaluation des usages,
- § l'encouragement d'une participation active de la population.

CRÉATIF s'inscrit dans une démarche de développement local :

- § des usages sociaux, culturels et éducatifs,
- § des capacités d'expression et de création des populations qui favorise l'accès au droit et à l'emploi avec le souci de réduire les inégalités d'accès et la volonté de lutter contre les risques de nouvelles exclusions liées aux TIC.



## Comment fonctionne CRéATIF ?

CRéATIF, a été créé à l'initiative de responsables de dispositifs d'accès public aux technologies de l'information de Bretagne, du Limousin, de Brest, Strasbourg, Rochefort, du Briançonnais, d'adhérents d'association (Initial, ATD quart monde, Isoc-France) après Autrans 2000.

## Qu'apporte la participation à CRéATIF ?

CRéATIF met en réseau les actions engagées par chacun de ses membres et notamment :

- § L'échange d'expériences en matière de conduites d'actions de sensibilisation.
- § La collecte d'informations et l'archivage des documents.
- § L'organisation de réunions de travail sur l'appropriation et la diffusion des NTIC.
- § La formation, la qualification des nouveaux emplois, la pérennisation des nouveaux services.

CRéATIF développe la connaissance de ses membres et valorise les actions en

- § Apportant à ses membres et aux acteurs impliqués dans les dispositifs d'accès, une assistance dans la conduite et la réalisation de leurs projets.
- § Faisant connaître les travaux réalisés par ses membres auprès des organismes concernés.
- § Servant de relais d'information.

### ***Bureau***

**Président : Michel BRIAND**

**Vice-Présidente : Marie-Lise GAUTHIER**

**Trésorier : Yannick LANDAIS**

**Secrétaire : Patricia LOUBET**

Association CRéATIF

Bureau : 55, rue Brillat Savarin 75013 Paris

Tel : 01 53 85 92 20 – Mèl : [creatif@artesi-idf.com](mailto:creatif@artesi-idf.com)